

SERVICE EAU / ASSAINISSEMENT

SPANC :

Note sur les subventions allouées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le service SPANC de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay propose à ses habitants, depuis 2013, des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réhabilitation des dispositifs d'Assainissement Non collectif classés « **polluant** ».

Dans le cadre du 11^e programme de l'AELB (2019-2024), ces **aides sont maintenues jusqu'au 31/12/2021**.

Tout propriétaire disposant d'un dispositif d'Assainissement Non collectif existant classé « polluant » est potentiellement éligible aux aides.

Le taux d'aide pour les dépenses (étude de sol + travaux d'assainissement réalisés par une entreprise) est fixé à hauteur de **30 % sur la base d'un coût plafond de 8500€ TTC**.

Les frais d'instructions du SPANC ne sont pas pris en compte dans la subvention (soit les contrôles de conception 150 € et de réalisation 180€).

Concernant le montage des dossiers et avant tout démarrage de travaux, il est nécessaire de se rapprocher du service SPANC de la CCPCP.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- L'installation existante a été **réalisée avant le 09/10/2009** et est liée à une habitation dont le bénéficiaire final était déjà **propriétaire au 01/01/2011**.
- L'installation a été **classée « polluante »**, et présente un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

CRITERES D'INELIGIBILITE

- Travaux réalisés par les particuliers (« auto-construction »)
- Travaux réalisés dans le cadre d'un permis de construire
- Habitation construite **après** le 09/10/2009 (arrêté du 7 mars 2012)
- Habitation **vendue depuis** le 01/01/2011 (loi Grenelle 2)